

Fragments de vies ordinaires : papiers d'identité au Sénégal

Séverine Awenengo Dalberto

Institut des mondes africains, Institut historique allemand

Sociétés politiques comparées

46, septembre-décembre 2018

ISSN 2429-1714

Fragments de vies ordinaires : papiers d'identité au Sénégal

Séverine Awenengo Dalberto

Corpus photographique 1 : Papiers conservés

p. 10

Corpus photographique 2 : Papiers perdus

p. 21

Cette exploration de quelques papiers d'identité à Dakar et à Gandoul rassemble plusieurs des photographies réalisées à l'occasion de mes recherches sur l'histoire de la carte d'identité d'Afrique occidentale française¹ et dans le cadre d'un projet mené conjointement avec plusieurs étudiants en journalisme de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD, Dakar)². Certaines de ces photographies ont été exposées à l'UCAD en juin 2018 à l'occasion du colloque « Identités de papier. Papiers d'identité en Afrique »³. Il s'agissait d'éclairer, par instantanés, quelques aspects de la vie banale des papiers d'identité et des relations que les individus nouent avec eux, dans la région de Dakar. Cette présentation recentre l'exposition dakaroise autour de deux dimensions de la présence des papiers dans la ville et dans la vie des individus : celle de la conservation de documents d'identité, archivés, gardés dans l'espace domestique et parfois intime des paniers, des malles ou des classeurs au sein des habitations familiales ; celle de la perte des documents, de leur dissémination et affichage dans l'espace public urbain.

Disons-le d'emblée : la présentation de fragments choisis de cette exposition n'a pas pour ambition de prendre en charge l'ensemble des questionnements scientifiques que pose la recherche sur l'identification, sa matérialité et ses dispositifs graphiques, au Sénégal et encore moins dans l'Afrique contemporaine. Assurément, ces documents sont des sources qui peuvent contribuer à éclairer une histoire politique et sociale de l'encartement et de la bureaucratie identificatoire au Sénégal, en les mettant en perspective avec d'autres archives, officielles et privées, au travers d'entretiens et d'observations. Les brèves notices accompagnant les images donnent parfois quelques éléments de cette histoire qui reste encore à écrire⁴. Dans ce court préambule cependant, nous en proposons d'autres pistes de lecture. Il est en effet davantage question de se situer au plus près des photographies des papiers présentés, en abordant ces derniers comme des objets plutôt que comme de simples sources textuelles, en les envisageant dans les ensembles documentaires singuliers auxquels ils appartiennent, dans les lieux où ils se situent, dans les affects qu'ils suscitent, et dans le moment biographique où ils se trouvent quand ils ont été saisis par la collecte.

¹ Mes recherches sur l'identification en Afrique occidentale française sont menées dans un double cadre : le programme de recherche IHA-CREPOS (Institut historique allemand de Paris - Centre de recherches sur les politiques sociales (Dakar), financé par la Fondation Max Weber, et le programme ANR PIAF – La vie sociale des papiers d'identité en Afrique que je codirige avec Richard Banégas.

² Les reportages photographiques des étudiants ont été financés par le programme IHA-CREPOS.

³ « Identités de papier, Papiers d'identité en Afrique », colloque IHA-CREPOS, en partenariat avec l'ANR PIAF, à l'UCAD 2, les 22-23 juin 2018. Exposition « La vie banale des papiers d'identité à Dakar ». Coordination et scénographie : Séverine Awenengo Dalberto et Moussé Mbaye Faye, chef du service photo au CESTI, avec l'aide de Johara Berriane.

⁴ Pour une brève revue de la littérature académique sur l'identification en Afrique, voir Awenengo Dalberto et Banégas, 2018. De nouvelles recherches ont été engagées depuis quelques années, notamment dans le cadre des deux programmes cités, cependant elles sont principalement menées en anthropologie et en science politique, les historiens et historiennes de l'Afrique contemporaine étant encore trop peu nombreux à s'être saisis de ces questions. Signalons, au sein des équipes PIAF et IHA-CREPOS, les travaux publiés ou en cours de Louise Barré (2018), d'Amadou Dramé, de Bintou Mbaye et de Florent Piton. Egalement, les recherches de Léon Saur sur les cartes d'identité ethniques dans le Rwanda colonial.

« Paperasserie domestique »

Les papiers qui nous intéressent ici sont parfois rangés dans des boîtes en bois ou des malles en fer, disposés sous un lit ou dans un recoin d'une chambre. Néanmoins, ils ne correspondent pas à la catégorie des écrits personnels et ne relèvent pas des pratiques populaires de l'écrit – journaux intimes, cahiers, notes, lettres –, constitutifs de ce que Karin Barber a qualifié de « *tin-trunks literacy* »⁵ et dont la mise en valeur a récemment profondément renouvelé le champ historiographique des cultures écrites en Afrique, notamment dans l'analyse des rapports entre écrits et subjectivation morale et politique⁶.

Le livret de famille, le certificat de mariage, la carte d'identité et les autres imprimés bureaucratiques dont il est question ici ont été produits par des institutions extérieures au sujet, dans des cadres prédéfinis. Ces imprimés conservés attestent généralement de l'inscription des individus dans différentes arènes sociales et administratives et matérialisent dans le même temps la présence du pouvoir au cœur des lieux intimes de la vie des individus et des familles.

Ces imprimés appartiennent à ce que, sur un terrain français, Claudine Dardy a qualifié de « paperasserie domestique »⁷ et Daniel Fabre d' « écritures ordinaires »⁸ qui permettent l'administration au quotidien des affaires des individus et des familles. Daniel Fabre définit ces écritures ordinaires comme « l'ensemble des recours à l'écrit qu'imposent à la fois notre vie privée et notre existence sociale »⁹. Il nous semble que cette définition permet d'examiner la diversité des dimensions que recouvrent les pratiques de l'écrit, en appréhendant également le rapport noué par des individus aux documents écrits, comme objet d'une culture écrite et matérielle. Les détenteurs de ces documents n'en sont pas, en effet, nécessairement les scripteurs et les lecteurs¹⁰.

La présentation de ces corpus ne cherche donc pas à qualifier sociologiquement d'ordinaire les pratiques de classement des papiers administratifs et d'archivage d'anciens imprimés dans le Sénégal de la période 1950-2018¹¹. Ces pratiques peuvent être socialement différenciées, varier selon le genre, le niveau d'instruction, la relation avec les cultures lettrées, les espaces de vie, etc. Notre propos cherche plus modestement à rendre compte, dans trois configurations singulières¹², de pratiques ordinaires de conservation des « écritures ordinaires » pour les individus dont il est question.

A Gandoul, Babacar Cissé, ancien cultivateur, marabout-guérisseur, garde dans une boîte en bois des documents administratifs entreposés de manière aléatoire. Tous sont des documents en français. On y trouve beaucoup de documents d'état-civil et plusieurs cartes d'identité le concernant ainsi que ses enfants et épouses. Babacar Cissé a été à l'école coranique où il a appris à lire l'arabe, mais n'a pas « fait les bancs » de l'école en français. Ne pas pouvoir lire les documents n'altère pas la valeur que Babacar Cissé leur confère et son souci, ancien, de permettre leur conservation – son document le plus vieux est sa première carte d'identité, établie en 1959. Jusqu'à une période qu'il estime récente, il n'avait pas cette boîte en bois et les gardait enveloppés dans un linge ; cette boîte le soulage car les documents lui

⁵ Barber, 2006, p. 2.

⁶ Hawkins, 2002 ; Barber, 2006 ; Ficquet et Mbodj-Pouye, 2009 ; Bourlet et Mbodj-Pouye, 2013, notamment.

⁷ Dardy, 1997.

⁸ Fabre, 1993.

⁹ Fabre, 1993, p. 49.

¹⁰ Farge, 2003 ; Denis, 2008.

¹¹ Sur le concept d'« écrits pragmatiques » proposé pour éclairer les périodes historiques plus anciennes de l'Afrique, voir Wion, Barret et Mbodj-Pouye, 2016.

¹² Je remercie vivement Babacar Cissé, Joseph et Judithe et Khady Faye d'avoir généreusement accepté d'ouvrir leurs archives personnelles. Ma reconnaissance va également à Mamadou Oumar Kamara, dit Moka, fils de Khady Faye et étudiant au CESTI, qui m'a permis d'entrer en contact avec sa famille et s'est rendu très disponible dans le cadre de la préparation de l'exposition photographique IHA-CREPOS-CESTI, ainsi qu'à Assane Fall, Cheih Diop, Moussé Mbaye Faye et Aïssatou Diagne, au CESTI, et à Ibo Diallo et Amadou Dramé au CREPOS.

semblent y être en sécurité. Dans un grand livre, Babacar Cissé a rangé d'autres documents manuscrits, écrits en arabe. Il s'agit généralement de lettres reçues « à l'époque où il n'y avait pas le téléphone, seulement la poste et le télégramme ».

A Dakar, Khady Faye conserve dans un panier entreposé en haut de l'armoire de sa chambre des documents d'identité, des cartes d'affiliation diverses, des formulaires administratifs dont une partie provient des archives personnelles de son père, Ousmane Faye, ancien comptable, qui s'était installé chez sa fille à la fin de sa vie (il est décédé en 2011). Dans un autre quartier de Dakar, Juliette/Juliette/Judithe – elle est inscrite sous ces différents prénoms dans les documents administratifs¹³ – range les papiers administratifs de la famille dans des pochettes transparentes au sein de deux classeurs. Elle y range ses propres papiers, ceux de son mari récemment décédé, certains documents concernant leurs enfants – maintenant adultes et pour la plupart partis de la maison familiale – et des documents se rapportant à ceux dont ils sont/ont été les tuteurs. Les papiers sont d'abord classés par membre puis par ordre chronologique de production ou de délivrance. L'exploration des classeurs de Judithe, dont seulement certains documents sont présentés infra, donnent à voir la variabilité des papiers – et des institutions – attestant des étapes de la vie, des statuts et identités (parfois multipliées) des individus, dans le contexte d'une famille de confession catholique, instruite en français, prise dans les entrelacs des bureaucraties identificatoires de l'Etat et de l'Eglise au Sénégal. En regardant l'enchevêtrement de la production de certains des documents de Judithe, on peut observer la volonté de l'Etat sénégalais de s'approprier le monopole de l'identification des personnes, en procédant à l'enregistrement et à la traduction documentaire étatique, d'évènements et d'identités produits et documentés par d'autres institutions, comme le mariage coutumier ou le prénom de baptême.

Ecritures ordinaires et énonciation de soi

Les imprimés possédés par Babacar Cissé, Judithe et Khady Faye donnent des éléments factuels sur les personnes dont il est question – un état-civil, une profession, un droit octroyé. Certes, ils n'ont pas la richesse qualitative de ces archives privées qui recèlent d'énonciations personnelles et volontaires, ni celle des paroles consignées qu'on peut également extraire des archives de la justice et de la police pour renseigner des manières d'être à soi et au monde social et politique¹⁴. On sait, néanmoins, que l'histoire d'un individu ordinaire peut être exposée en partant des traces involontaires qu'il a laissées dans les écritures étatiques¹⁵, fussent-elles consultées uniquement dans les registres d'Etat ou paroissiaux. En mettant bout à bout les documents d'identité conservés par Khady Faye, à la suite de son père, on peut ainsi tenter de reconstituer, entre le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Guinée, des lieux et des moments de naissance, des départs et des rencontres, un mariage, une descendance, un voyage. Les photographies figurants sur ces pièces permettent également aux chercheurs d'incarner ces individus, de les rendre familiers, de les détacher de leur existence de papier pour mieux les faire advenir au réel de leurs vies passées.

Il est également possible de concevoir le papier d'identité non pas seulement comme un écrit – extérieur – sur soi à partir duquel l'historienne ou l'historien tirerait des informations biographiques, mais également comme un mode d'énonciation. Il s'agit d'effacer la frontière que délimitait Philippe Artières entre les « traces laissées dans les mailles du pouvoir » et « les récits de vie volontairement inscrits »¹⁶ pour mieux rendre compte de la complexité des rapports que la production de l'intime entretient avec la bureaucratie et sa matérialité. L'enjeu n'est pas ici de discuter de la performativité de l'identité légale

¹³ A Dakar, c'est souvent sous le prénom de Judithe qu'elle se présente et est nommée. J'adopte donc ce prénom dans la suite du texte. Les documents présentés étant encore d'usage, son patronyme et celui de son mari ont été anonymisés.

¹⁴ Farge, 1989 et 1992 ; Rodet, 2009.

¹⁵ Corbin, 1998.

¹⁶ Artières, 2015, pp. 90-91.

de papier, des effets du pouvoir de (pré)nommer sur la constitution du sujet¹⁷ et notamment du sujet sexué¹⁸, ni d'évoquer le rôle actif des individus et des mondes sociaux dans la production et la mise en sens des identités légales, qui autorisent à parler d'écritures bureaucratiques de soi¹⁹. Dans le cadre de cette mise en perspective des documents présentés – c'est à dire des documents qui ont été rangés dans des contenants – nous voudrions plutôt insister sur une autre dimension. Il semble que l'acte même de la conservation, de l'archivage de ses documents est un mode d'énonciation de soi. C'est un « ego-musée »²⁰ que Khady Faye, Judithe et Babacar Cissé constituent dans le panier, la boîte en bois ou le classeur. L'acte d'archiver, « ce n'est pas seulement détenir et accumuler, ce n'est pas non plus collectionner, car ces objets ne sont pas ceux des autres, ne racontent pas l'histoire des autres, ils sont à soi, sur soi, de soi et relatent directement une biographie, quels que soient leur statut et leur registre »²¹.

Musée de soi, mémoire familiale

Ce musée est aussi celui de la famille et de son patrimoine. Il fonctionne comme une instance d'affiliation : il garde les traces tangibles, matérielles – à défaut de biologiques – de ses membres. Il assoit également l'autorité de son conservateur ou de sa conservatrice sur la famille – par le truchement de la détention de papiers – et sur le lien familial : il ou elle a le pouvoir de l'intégration ou de la relégation d'un document au sein de la collection. Ce lien perdure au delà de la mort, le musée mêlant les traces des vivants avec celles des disparus. A cet égard, la carte d'identité, qui peut être vue comme un « prolongement de soi »²² serait également un prolongement de l'autre, matérialisant sa présence comme individu et comme individu appartenant à une même parentèle, réelle et imaginée. Ousmane Faye avait ainsi gardé la carte d'identité qu'un de ses cousins lui avait confiée, même après l'obsolescence légale de cette carte puis le décès de ce cousin – information qu'il avait inscrite au verso de la carte. Judithe a maintenu les documents d'identité de son mari décédé au sein de ses classeurs. Quand l'un de ses fils, Joseph, vient chercher un document le concernant dans le classeur familial, il tombe sur les papiers de son père qu'il manipule avec une émotion certaine. Si le classement des documents dessine donc une pratique de gestion des affaires personnelles ou familiales, la conservation d'un document au delà des possibilités de son usage fonctionnel éclaire, ici comme ailleurs, la dimension affective que le document d'identité peut générer et sa mutation en objet mémoriel. Babacar Cissé conserve précieusement les cartes d'identité de ses épouses décédées, et c'est précisément la présence de la photographie d'identité qui l'encourage à les garder, et à les regarder régulièrement – il ne possède que peu de photographies de sa famille ; ne lisant pas le français, il dit porter moins attention aux autres documents imprimés, même s'il les conserve scrupuleusement. On touche ici à la variété des sens et significations des documents selon les différents moments de la vie de leurs détenteurs, mais aussi selon les différentes temporalités de la biographie de l'objet²³ – la biographie de la pièce d'identité ne se confondant pas avec celui de son porteur et de ses multiples détenteurs. Pour tenter de la reconstituer, on pourrait penser à ses multiples usages, bien entendu, mais aussi aux acteurs de sa production, au sujet dont elle est l'objet, à celui ou celle qui s'en revendique – dans les cas de prêts ou de vols de cartes d'identité, il peut s'agir d'individus distincts –, à ses différents détenteurs et transmetteurs, à sa conservation dans un panier comme à sa perte dans les rues de Dakar et son affichage sur le panneau d'un gardien improvisé.

¹⁷ Bourdieu, 1982, p. 126 ; Wilson, 1998.

¹⁸ Butler, 1997.

¹⁹ Awenengo Dalberto et Banegas, 2018.

²⁰ Muxel, 1996, p. 149.

²¹ Monjaret, 2005, p. 4.

²² Warnier, 1999.

²³ Kopytoff, 1986.

Citadins en papiers

Le travail photographique réalisé par Assane Fall et Cheikh Diop dans les rues de Dakar et de ses banlieues rend compte de la profusion des documents d'identité qui s'affichent dans l'espace public : des cartes esceulées accrochées à un mur, un arbre ou un poteau électrique, des cartes enfilées sur un fil de fer, d'autres punaisées sur un panneau détourné ou spécialement dédié. La ville et son infrastructure sont le réceptacle de ces identités légales à la fois perdues et présentes ; les citadins de papiers augmentent l'affluence à un arrêt de bus ou sur une grand'place. A regarder ces cartes dans la cité, on pense qu'elles font figures d'illustration de l'invitation de Jean-François Bayart à prendre au sérieux « la cité bureaucratique en Afrique »²⁴, contre les présupposés d'un continent rétif à « la bureaucratisation du monde »²⁵.

Si la cité est le lieu de la perte, c'est sans doute parce qu'elle est le lieu central de la génération des papiers d'identité et de leur circulation. Les papiers perdus ont été des papiers produits et délivrés, portés et sortis, montrés et examinés ; des papiers passés d'une main à une autre, d'un portefeuille à un guichet. En l'absence de données sur le taux d'encartement²⁶, on peut indiquer que l'inscription des individus dans les écritures d'Etat est une démarche aujourd'hui relativement courante à Dakar, où l'enregistrement à l'état-civil, étape nécessaire pour l'établissement d'une carte d'identité, est le plus haut du Sénégal : en 2013, 88,9% des dakarois possèdent un bulletin de naissance, 6,9% un jugement supplétif²⁷. L'usage des cartes identificatoires s'inscrit dans les expériences quotidiennes des dakarois : on sort une carte pour accéder à des espaces, des soins, des ressources ; on sort une carte pour faire valoir des droits. Le nombre important de pièces égarées est peut être l'indice des occasions variées de devoir prouver son identité légale et de se faire enregistrer, non plus seulement par des institutions étatiques, mais également par des opérateurs privés. Certes, on peut observer ces dernières années une augmentation sensible des contrôles de police dans la ville, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. La nouvelle nécessité de s'enregistrer pour accéder à la téléphonie mobile, l'essor remarquable des pratiques de transferts instantanés d'argent – avec la multiplication de point de dépôt et de retrait dans la ville – jouent certainement aussi dans l'obligation pratique de porter sur soi ses papiers d'identité. Sur les photographies présentées, on observe par ailleurs un nombre important de cartes d'électeur, qui pourrait s'expliquer par la pratique courante de garder chez soi le document d'identité auquel on accorde le plus de valeur et de se munir d'un autre document pour les occasions ordinaires de prouver son identité officielle.

Pa bi fore cartes d'identité yi

Les scènes photographiées saisissent les documents d'identité dans des moments et des lieux qui pourraient figurer l'inverse des pratiques de conservation dont rend compte le premier corpus. Pourtant, ces cartes perdues ont été ramassées par des passants ; ces passants les ont fixées, parfois très habilement, à un élément du mobilier urbain ; ce faisant ils en ont assuré, même provisoirement, l'intégrité et la préservation. Lorsqu'une pièce d'identité est trouvée, elle est rarement rapportée aux autorités publiques²⁸. Si certains passants affichent les cartes à proximité de l'endroit où ils les ont ramassées, d'autres cheminent un peu plus longuement pour les déposer sur des sites spécifiques, localisés à des points d'affluence, de passage ou de sociabilités locales comme les gares routières, les mosquées, les marchés ou les grand'places. Les

²⁴ Bayart, 2013.

²⁵ Rizzi, 1939.

²⁶ La mise en place en 2016 d'une nouvelle carte d'identité biométrique, couplée avec la carte électorale, a donné lieu à de problèmes techniques et à des pratiques frauduleuses (MAFE, 2018). Une partie de la presse sénégalaise et plusieurs partis d'opposition se sont également fait l'écho de manipulations politiques, notamment dans les opérations de délivrance des cartes, dans le contexte de la tenue des élections législatives en juin 2017 et de la perspective du scrutin présidentiel qui doit se tenir en 2019.

²⁷ République du Sénégal, 2015.

²⁸ Certains des Dakarois rencontrés par Assane Fall et Cheikh Diop expliquent qu'ils craignaient d'être associés au vol d'un sac ou d'un portefeuille.

pièces sont alors confiées à (un) *Pa bi fore cartes d'identité yi* (« un doyen ramasseur de cartes d'identité » en wolof). Ceux qu'on pourrait littéralement qualifier de « *street-level bureaucrats* »²⁹ se consacrent dans la rue à la conservation et à la restitution des cartes perdues. Certains les gardent dans des caissettes qu'ils n'ouvrent qu'à la demande, d'autres les affichent sur des panneaux qu'ils rangent chaque soir en lieu sûr. Les panneaux sur lesquels sont exposées ensemble les cartes d'identité égarées rassemblent – à l'instar des paniers, des classeurs et des boîtes en bois – les membres d'une famille provisoire réunie par le hasard des pertes et des collectes. La dimension économique n'est pas absente de cette activité de service informel d'objets bureaucratiques trouvés : en général, les citoyens ayant retrouvé leur carte versent une petite somme symbolique aux gardiens, sans que cela ne constitue une obligation. Cette dimension n'enlèvre rien, néanmoins, à la volonté affichée de rendre service à la communauté (« *dimbalé sama askan, dimbalé nit ni ci cartes d'identité yi yu rere yi* ») dans un domaine, celui de l'identité légale, qui ne leur apparaît pas neutre. Les vieux rencontrés ont ainsi d'abord été réticents à laisser prendre en photo ces pièces d'identité, craignant un usage illicite des cartes³⁰ – l'anxiété que génère la question des cartes d'identité au Sénégal est néanmoins bien faible en comparaison d'autres contextes ouest-africains³¹.

Apercevoir, ramasser, confier, préserver, exposer, attendre, rechercher, parcourir, demander, restituer : on peut considérer que les actions qu'engagent les cartes d'identité perdues rendent compte d'une cité bureaucratisée qui serait celle de la proximité, une cité à portée de regard, à portée de pas et à portée de main, dans laquelle les objets perdus peuvent être retrouvés, ranimés et rendus à l'une des significations de leurs existences. Le panneau comme le panier sont les lieux potentiels de la vie ordinaire d'une carte d'identité dans le Sénégal des années 2010³².

²⁹ Lipsky, 1980.

³⁰ La qualité des photographies réalisées par Assane Fall et Cheikh Diop a été volontairement un peu altérée pour assurer l'anonymisation des données personnelles autrement lisibles sur les cartes d'identité.

³¹ Cutolo et Banegas, 2018.

³² Signalons ici la mise en place de sites internet dédiés aux cartes d'identité perdues, comme <https://www.leretrouveur.com/> qui fait appel aux « ramasseur » et au « perdant ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARTIÈRES, Ph. (2015) « L'historien face aux archives », *Pouvoirs*, 153 (2), pp. 85-93, DOI : 10.3917/pouv.153.0085

AWENENG DALBERTO, S., et BANÉGAS, R. (2018) « Citoyens de papier en Afrique. Des écritures bureaucratiques de soi en Afrique », *Genèses*, 112, pp. 3-11, DOI : 0.3917/gen.112.0003

BARBER, K. (ed.) (2006) *Africa's Hidden Histories: Everyday Literacy and Making the Self*, Bloomington : Indiana University Press.

BARRÉ, L. (2018) « 'Mettre son nom' : revendications familiales au sein de procédures d'identification (Côte d'Ivoire 1950-1970) », *Genèses*, vol. 112 (3), pp. 12-36, DOI : 10.3917/gen.112.0012

BAYART, J.-F. « La cité bureaucratique en Afrique subsaharienne » in HIBOU, B. (dir.), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris : La Découverte, 2013, pp. 291-313.

BOUQUET, O. et FLICHE, B. (dir.) (2013) « La réforme des noms propres en Turquie et ses enjeux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 60 (2), DOI : 10.3917/rhmc.602.0007

BOURDIEU, P. (1982) *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 1982.

BOURLET, M. et MBODI-POUYE, A. (2013) « Présentation », *Journal des africanistes*, 83 (1), pp. 7-13, <http://journals.openedition.org/africanistes/3505>.

BUTLER, J. (1997) *Excitable Speech: A Politics of the Performative*, New York et Londres : Routledge.

CORBIN A. (1998) *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris : Flammarion.

CUTOLO, A. et BANÉGAS, R. (2018) « Les margouillats et les papiers kamikazes. Intermédiaires de l'identité, citoyenneté et moralité à Abidjan », *Genèses*, 112 (3), pp. 81-102, DOI : 10.3917/gen.112.0081

DARDY, C., (1997) « De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique », in FABRE, D., *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 187-200.

DENIS, V. (2008) *Une histoire de l'identité. France, 1715-1815*, Champ Vallon : Seyssel.

FABRE, D. (dir.) (1993) *Écritures ordinaires*, Paris : P.O.L.

FARGE, A. (2003) *Le Bracelet de parchemin. L'écrit sur soi au XVIII^e siècle*, Paris : Bayard.

FARGE, A. (1992) *Dire et mal dire, l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris : Seuil.

FARGE, A. (1989) *Le goût de l'archive*, Paris : Seuil.

FICQUET, E. et MBODI-POUYE, A. (dir.). (2009) « Cultures de l'écrit en Afrique. Anciens débats, nouveaux objets », dossier des *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 64(4), <https://www.cairn.info/revue-annales-2009-4-page-751.html> (consulté le 15 novembre 2018).

HAWKINS, S. (2002) *Writing and Colonialism in Northern Ghana, an encounter between the LoDagaa and the « World on paper »*, Toronto : University of Toronto Press.

HIBOU, B. (2012) *La bureaucratisaton du monde à l'ère néolibérale*, Paris : La Découverte.

KOPYTOFF, I. (1986) « The Cultural Biography of Things : Commoditization as Process » in APPADURAI, A. (ed.), *The Social Life of Things : Commodities in Cultural Perspective*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 64-91.

LIPSKY, M. (1980) *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York : Russel Sage Foundation.

MAFE (Mission d'audit du fichier électoral) (2018) *Rapport final*, Dakar, 26 février.

MONJARET, A. (2005) « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive », *Sociétés & Représentaions*, 1(19), pp. 53-64, DOI : 0.3917/sr.019.0053

MOULINIÉ, V. (2008) « Des papiers sur soi, des papiers pour soi. L'identité portable», in FINE A. (ed.), *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris : Éditions du CTHS, pp. 293-330.

MUXEL, A. (1996) *Individu et mémoire familiale*, Paris : Nathan.

République du Sénégal, Agence nationale de la statistique et de la démographie (2015) *L'enregistrement des faits d'état civil au Sénégal*, Dakar.

RIZZI, B. (1939) *La bureaucratisation du monde*, Paris [Repris sous le titre *L'URSS : collectivisme bureaucratique. La Bureaucratisation du Monde*, Paris : Champ libre, 1976].

RODET, M. (2009) *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal, 1900-1946*, Paris : Karthala.

WARNIER, J.-P. (1999) *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris : PUF.

WILSON, S. (1998) *The Means of Naming : A Social and Cultural History of Personal Naming in Western Europe*, London : UCL Press.

WION, A., BARRET, S. et MBODJ-POUYE, A. (2016) « Introduction : L'écrit pragmatique en Afrique », *Afriques*, 07, DOI : 10.4000/afriques.1941

Corpus photographique 1 Papiers conservés

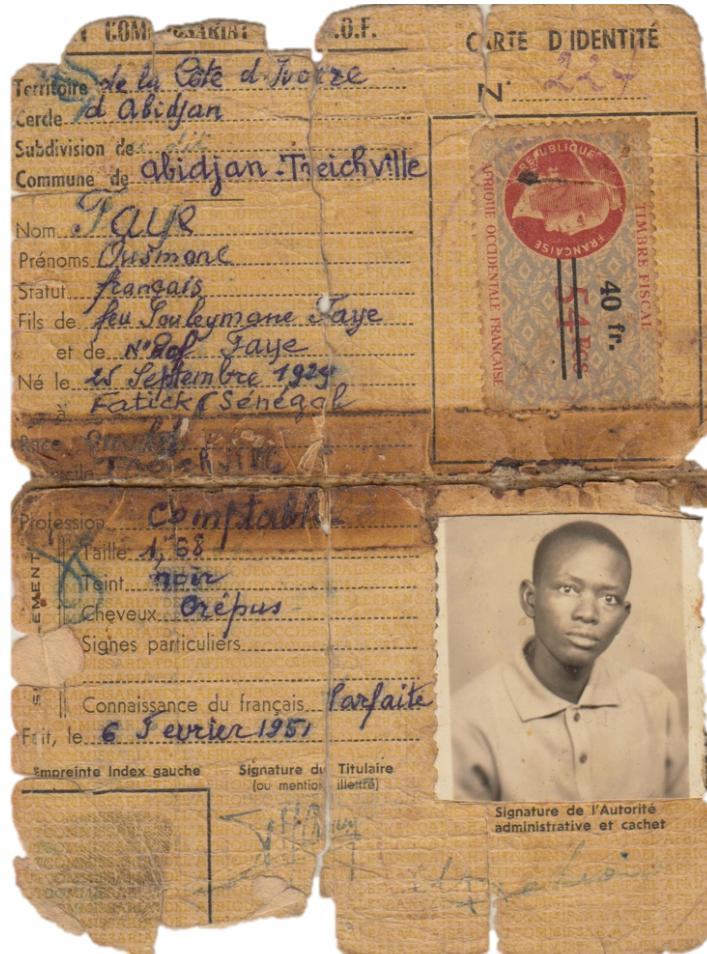
LES PAPIERS DE KHADY FAYE, DAKAR, 2018



Khady Faye conserve les papiers de sa famille dans un panier rangé au dessus de l'armoire de sa chambre. Une partie de ces papiers lui a été transmise par son père Ousmane Faye, décédé en 2011.



Ousmane Faye est né à Fatick au Sénégal, le 25 septembre 1929, et a exercé la profession de comptable dans les années 1945-1950 au sein d'une institution financière de l'Afrique occidentale française puis d'entreprises privées. En 1949, il est affecté en Côte d'Ivoire, à Abidjan. En février 1951, il s'y fait établir une carte d'identité de l'Afrique occidentale française.



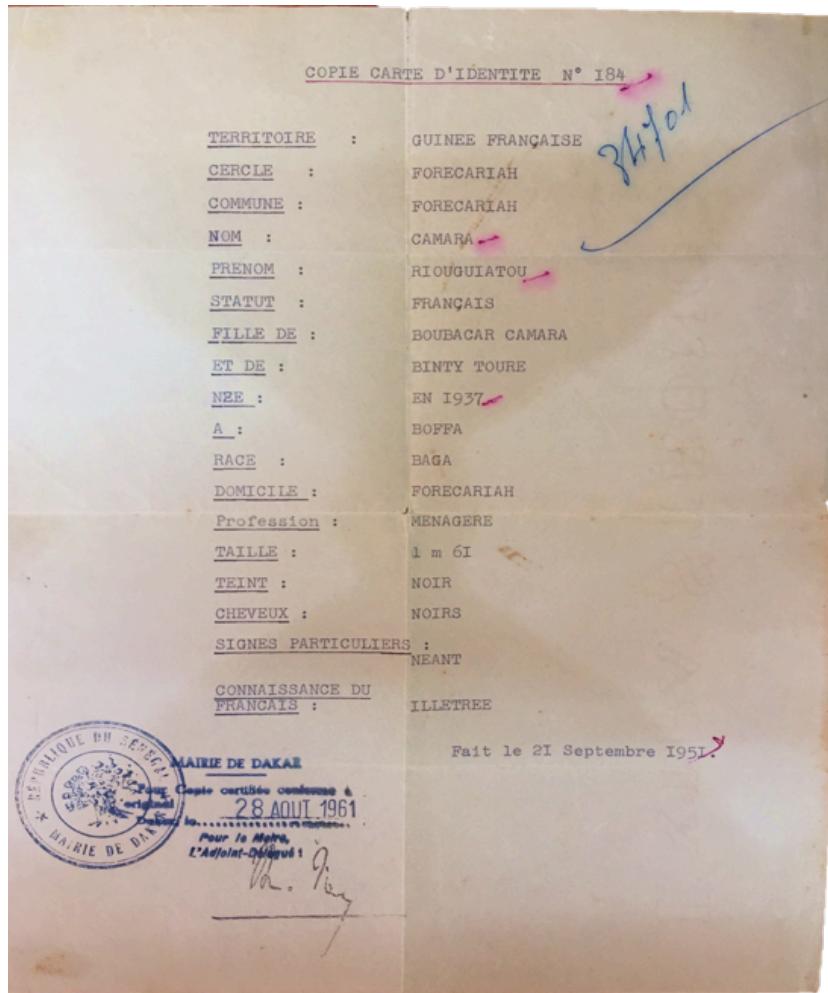
Créée par arrêté à la fin de l'année 1949, cette carte est obligatoire pour ceux qui, comme lui, réside dans une autre circonscription que leur circonscription d'origine (*a fortiori* dans un autre territoire de la Fédération). Ousmane Faye est détenteur du premier modèle qui porte la mention « race ». Ce modèle est amendé en 1952 – « race », terminologie déjà anachronique pour l'époque en AOF, est alors abandonné pour « coutume ».



Dans les papiers de famille, on tombe sur cette photographie volante d'Ousmane Faye. C'est la même que celle qu'il avait dû fournir en 1951 pour sa carte d'identité – il avait alors à peine plus de vingt ans. Sans doute l'une de ses premières photographies d'identité, qu'il aura donc conservé plusieurs décennies.

Dans le courant de l'année 1951, Ousmane Faye est affecté en Guinée où il retrouve son ami Cheikh Anta Diop et fréquente Sékou Touré. Sékou Touré lui présente une de ses jeunes nièces, Rouguiatou Camara. Dans les papiers de Khady Faye, on trouve cette copie certifiée conforme, en 1961, de la carte d'identité de l'AOF que Rouguiatou s'est fait établir en 1951. Les cartes d'identité de l'AOF sont alors encore en usage dans le Sénégal indépendant du début des années soixante.

Cette carte de 1951 indique que Rouguiatou s'appelle Riouguiatou Camara et est née vers 1937 à Boffa, en Guinée.



Difficile de savoir pour quelle occasion Rouguiatou s'est faite établir une carte d'identité. Elle vit dans son cercle d'origine – elle n'est donc pas tenue de justifier, par un papier, de son identité. Elle est une « ménagère » de seize ans, « illettrée », non mariée et sans enfants – elle n'est donc pas susceptible de réaliser des démarches administratives nécessitant de prouver son identité, comme prétendre à des allocations familiales ou s'inscrire sur des listes électorales.

Rouguiatou Camara et Ousmane Faye se marient vers 1952. Le couple a quatre enfants avant que la famille Faye Camara retourne à Dakar, juste avant l'indépendance du Sénégal. Le 24 mars 1962, Rouguiatou Faye se fait établir un passeport guinéen à l'ambassade de Guinée de Dakar.



Son prénom est cette fois-ci bien orthographié : Rougariatou. Cependant, son lieu de naissance a changé par rapport à celui indiqué sur sa carte d'identité : elle n'est plus née à Boffa mais à Forécariah – localité proche de son lieu de résidence d'alors.

A Dakar, Rougariatou et Ousmane sont installés à la Médina. Quand elle obtient son passeport, Rougariatou vient tout juste de donner naissance à sa fille Khady, née le 7 mars 1962.



Quelques années plus tard, en 1969, Rougariatou Faye semble avoir voulu effectuer une nouvelle demande de passeport. Avait-elle momentanément égaré son passeport de 1962 ? Celui-ci était-il périmé ? Nous ne savons pas si sa démarche a abouti, mais la présence d'un formulaire rempli – et non signé – de demande de passeport permet ces hypothèses.

DEMANDE DE Passeport
ou de Renouvellement, ou de Prorogation
de validité d'un Passeport

Nationalité Guinéenne
N° du titre _____
N° de référence _____

Police d'identité fournie par la autorité compétente 753/1969 R.O.S.
Délivrée le 1 Juillet à Dakar.

Situation militaire _____

Nom Ousmane FAYE
Prénom Guiguiatou
Prénom Camara

Lieu de naissance Boffa en 1959
Fils de Abdoulaye Camara et de Binty, Guinéenne
Pronom Guiguiatou

Domicile au Sénégal 16 chez Mamadou Dieng Dakar
Domicile en France _____
Situation de famille veuve

Nom de l'épouse _____
Demande à se rendre à Conakry (Guinée)
Intention Dakar - Conakry
Mode de locomotion Voie maritime
Motif de déplacement Viste familiale
Durée du séjour 6 mois

Nom, prénom et date de naissance des enfants âgés de moins de 15 ans se déplaçant avec
la titulaire du passeport :
Aïssatou Boudara FAYE Né le 30/9/64
Souleymane FAYE Né le 6/1/67

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné Guiguiatou Camara, déclare n'être en possession
d'aucun passeport en cours de validité, étant averti qu'en cas de fausse déclaration, je pourrais être
sanctionné et notamment me voir refuser tout passeport à l'avenir.
(exécution des dispositions de la loi n° 3437 du 19 mai 1958 de M. le Ministre de la F. O. M.)

Fait à Dakar le 10 Juillet 1969
Signature.

ATTTESTATION

Je soussigné Ousmane FAYE, Comptable à la
Compagnie SINGH, 9, rue de Thieng à Dakar, reconnais avoir
autorisé à ma femme Rouguiatou CAMARA et ses enfants
Baidara FAYE, Papa Souleymane FAYE et Mamadou FAYE de
voyager sur CONAKRY pour rendre visite aux Parents.

Fait à Dakar, le 27 Novembre 1970

Ousmane FAYE

M 191

Ma pour certification de la signature de M. Ousmane FAYE
de la signature de M. Ousmane FAYE
apposée ci-dessus
DAKAR, le 30-11-1970
LE COMMISSAIRE DE POLICE

Guiguiatou Camara

Guiguiatou Camara

Guiguiatou Camara

Guiguiatou Camara

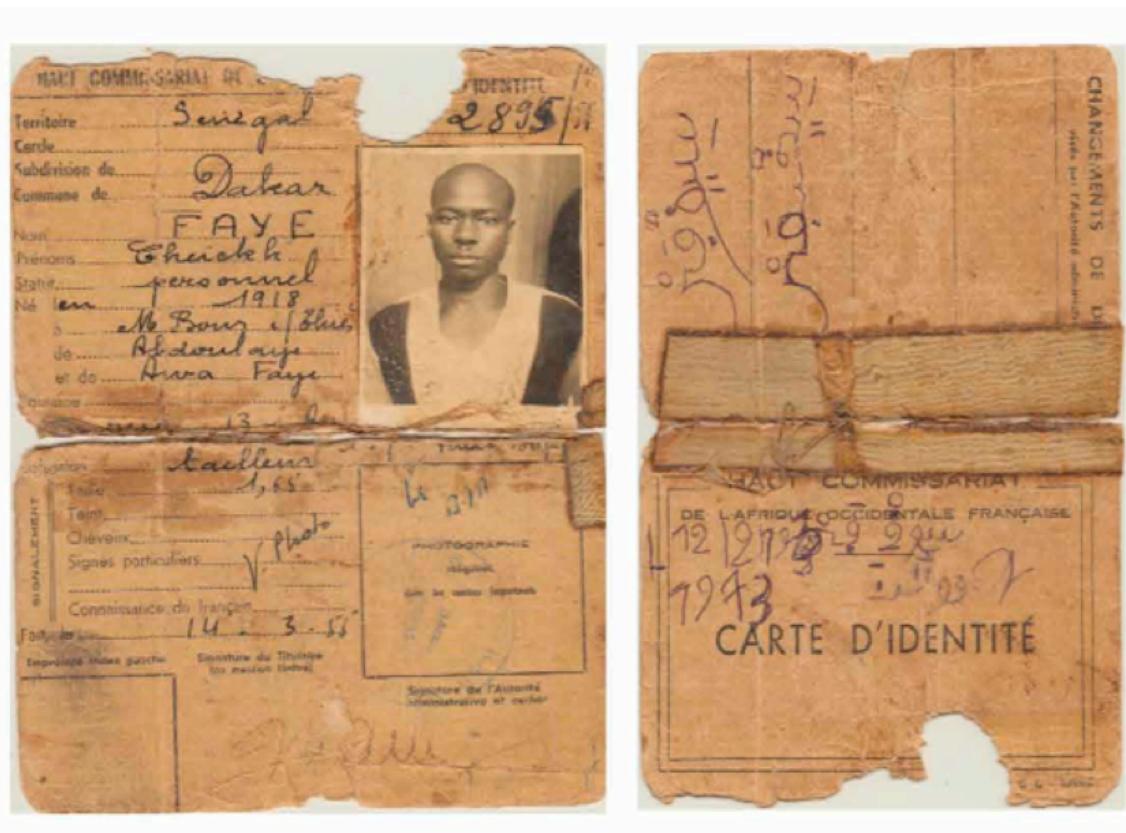
On apprend à cette occasion qu'elle n'a pas fait l'acquisition de la nationalité sénégalaise, qu'elle a eu deux nouveaux enfants en 1964 et 1969 et qu'elle compte séjourner six mois en Guinée où elle prévoit de se rendre par bateau.

A la fin des années 1960, le formulaire alors en usage au Consulat de la Guinée à Dakar est encore un formulaire de la bureaucratie coloniale française, produit dans les années cinquante et destiné aux demandes de passeport réalisées au Sénégal.

Le voyage de Rouguiatou se précise, avec ou sans nouveau passeport. Son mari n'a pas prévu de l'accompagner. Il rédige une attestation signifiant qu'il a autorisé le voyage de Rouguiatou et de trois de leurs enfants en Guinée. Au commissariat, Ousmane fait certifier sa signature pour légaliser le document.

Rouguiatou a-t-elle finalement voyagé sans cette autorisation ? Ou alors Ousmane a-t-il été en mesure de récupérer certains documents avec lesquels son épouse était partie à Conakry ? Les papiers présents dans les archives familiales ne permettent pas de l'apprendre directement : Rouguiatou meurt durant son séjour en Guinée, fin 1971 ou début 1972, à l'âge de 34 ou 35 ans.

Ousmane Faye aura donc gardé auprès de lui pendant quatre décennies, jusqu'à sa propre disparition en 2011, les papiers de son épouse disparue prématurément.



Carte d'identité de Cheikh Faye, conservée par Ousmane Faye puis par Khady Faye, dans le panier des documents familiaux.

LES PAPIERS DE BABACAR CISSÉ, GANDOUL, 2018



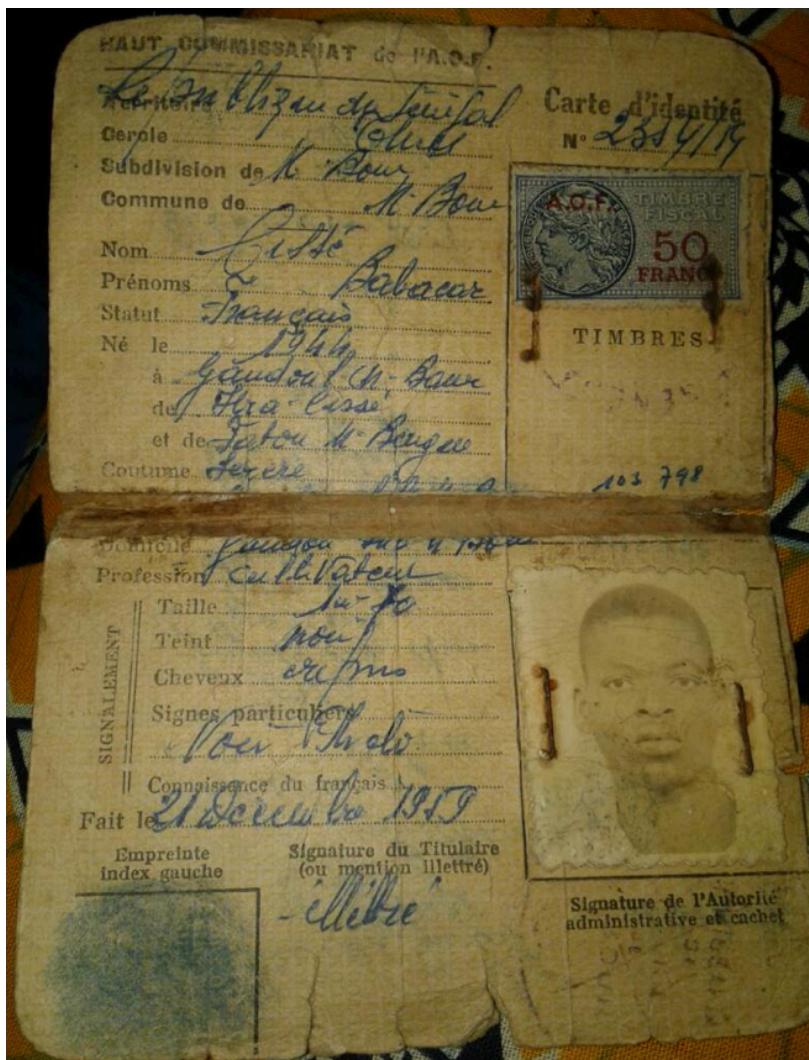
Babacar Cissé, devant sa maison à Gandoul, située dans la communauté rurale de Diass, Région de Thiès à 50 km de Dakar (juin 2018).



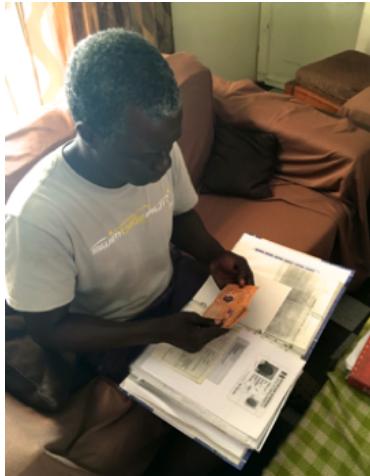
Babacar Cissé conserve une série de documents bureaucratiques – extraits de naissance, jugements supplétifs, cartes d’identité – qui concernent sa famille (épouses et enfants) dans une boîte en bois qu’il a récemment acquise. Ne lisant pas le français, Babacar Cissé se fait généralement aider par un de ses enfants ou petits-enfants ayant été scolarisés, lorsqu’il doit retrouver un document précis, sauf si cela concerne une carte d’identité.



Dans cette boîte en bois, Babacar Cissé a conservé la première carte d'identité qu'il s'est fait délivrer. C'est aussi la première photographie qu'il a de lui et ce fait participe de son attachement à cette carte. Sa carte est la 2 314^{ème} carte délivrée en 1959 dans la commune de Mbour. Elle a été établie sur l'imprimé de la carte d'identité de l'Afrique occidentale française, modèle amendé de 1952. Le 21 décembre 1959, date d'établissement de la carte de Babacar Cissé, l'Afrique occidentale française n'existe plus et si le Sénégal n'était pas encore strictement indépendant, la République du Sénégal formait avec l'ancien Soudan la Fédération du Mali.

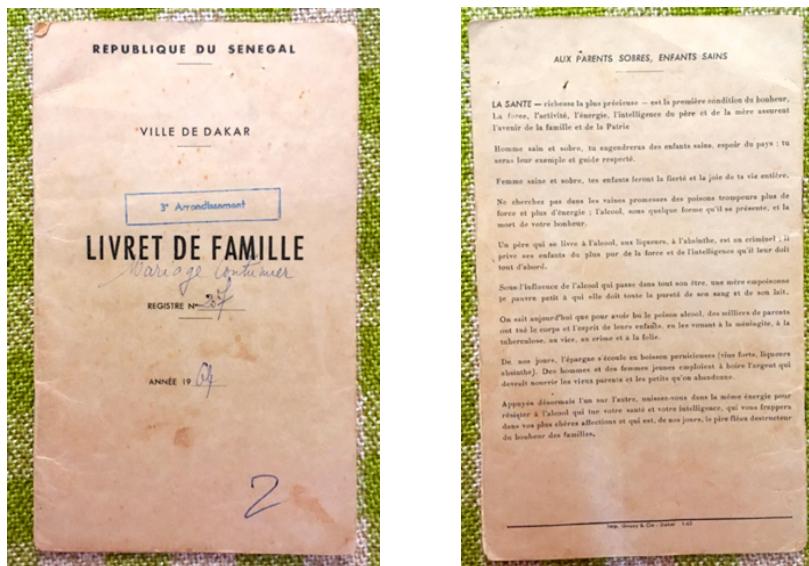


LES PAPIERS DE JULITTE, JULIETTE, JUDITHE, DAKAR, 2018



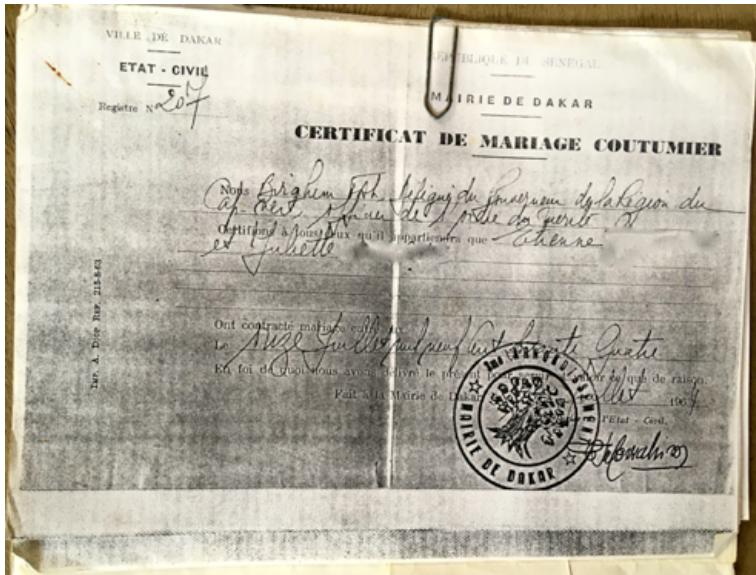
Voici quelques uns des nombreux papiers de famille, triés et rangés dans deux classeurs mis à jour et gardés au domicile dakarois par Judihte – Juliette – Juliette. Elle garde également les copies – et parfois les originaux – de certains papiers de ses enfants, même si ceux-ci ont quitté le domicile familial.

Sur la photographie ci-contre, Joseph – l'un de ses fils – est en quête d'un papier le concernant. Il vient consulter les archives familiales et il tombe sur le permis de conduire de son père, décédé il y a quelques années.



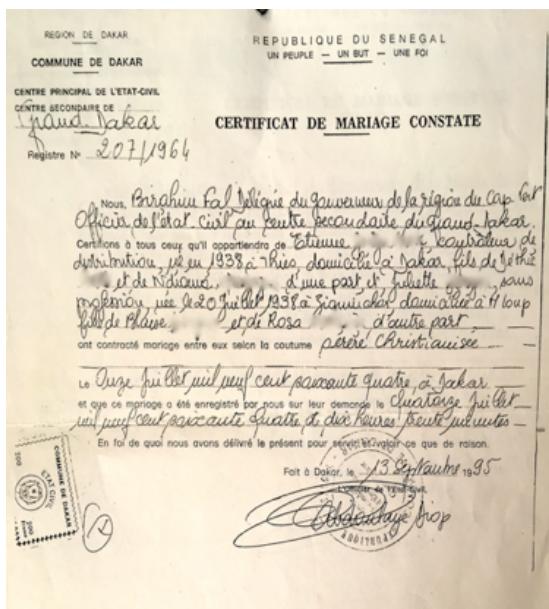
Livret de famille. Dakar, 1964. Première et quatrième de couverture.

Ce livret a été établi à partir d'une version de livret de famille en usage en France dans le premier quart du XX^{ème} siècle, qui devait être une version du livret de famille en vigueur à Dakar pendant la période coloniale. Le texte de la quatrième de couverture, « Aux parents sobres, enfants sains », paraît particulièrement inapproprié dans le contexte sénégalais où la consommation d'alcool est prohibée pour la majorité de la population qui est de confession musulmane. Cette injonction rompt ainsi avec les pratiques d'invisibilisation de l'alcool qui permettent d'accorder son éventuelle consommation avec les normes sociales et religieuses en vigueur.



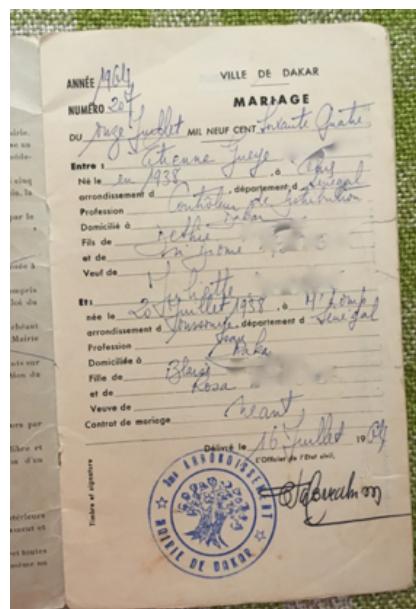
Photocopie conservée du certificat de mariage coutumier.

Le certificat de mariage coutumier a été délivré par le centre d'état-civil après son enregistrement sur le registre de l'année 1964, numéro 207.



Certificat de mariage constaté.

Le mariage coutumier a été « constaté » par un officier d'état-civil pour être enregistré en tant que tel sur le registre d'état civil. Produit à partir de ce registre, le certificat de « mariage constaté » équivaut à un extrait « d'acte de mariage ».



Livret de famille.

Page intérieure, transcription du mariage.



Extrait du registre des actes de baptême établi en 2015.



Certificat d'individualité, 1987

Ce papier permet d'établir l'unicité d'un individu en entérinant la variabilité des manières dont il est désigné dans les actes et documents officiels, étatiques ou non étatiques (ici, le certificat prend également en compte l'acte de baptême délivré par la paroisse d'Oussouye). Ce document, d'usage relativement commun, traduit l'ordinaire des erreurs de transcription des prénoms et/ou des noms de famille sur les actes officiels. Cela s'explique par différents facteurs, comme le manque de formation des officiers ou agents de l'état-civil, la variabilité des appellations des individus, l'absence de fixation ou la fixation récente des règles de transcription orthographique des noms et des prénoms, la diversité des témoins et des déclarants de l'identité d'un individu, etc.

Corpus photographique 2 Papiers perdus

Photographies réalisées par Assane Fall et Cheikh Diop, étudiants au Centre d'études des sciences et techniques d'information, Université Cheikh Anta Diop, à l'occasion de l'exposition IHA-CREPOS-CESTI « La vie banale des papiers d'identité à Dakar ».



Marché Colobane, Dakar.



Pharmacie, avenue Blaise Diagne, Dakar.



Poteau électrique, Point E, Dakar.



Arrêt d'autobus ligne 30, Guédiawaye, Cité Sones.



Yakhar, Dakar.



Grand'place, rond-point Liberté 6, Dakar.



Tableau d'affichage de cartes d'identité, Grand-Yoff, Dakar.



Marché Colobane, Dakar.

Fragments de vies ordinaires. Papiers d'identité au Sénégal

Résumé

Cet article propose une mise en perspective de deux corpus photographiques portant sur des papiers d'identité sénégalais – « papiers conservés », « papiers perdus » – dont une partie a été exposée à l'Université Cheikh Anta Diop en juin 2018. Les photographies permettent d'éclairer, par fragments, quelques aspects de la vie ordinaire de papiers d'identité dans la région de Dakar et des relations nouées avec ces imprimés bureaucratiques par les individus qui les détiennent. En appréhendant les documents d'identité comme les objets d'une culture matérielle plutôt que comme des sources textuelles renseignant une histoire de l'encartement, cette présentation interroge les différentes mises en sens de ces documents qui se façonnent dans les pratiques de classement, de conservation ou d'affichage. A partir de configurations singulières, il s'agit de mieux rendre compte de la complexité des rapports entre la formation de l'intime et la bureaucratie, ses écrits et sa matérialité.

Fragments of ordinary lives. Identity documents in Senegal

Abstract

This article provides a perspective on two photographic corpuses showing Senegalese identity documents, “saved documents” and “lost documents”. A selection of these photographs has been exhibited in the Cheikh Anta Diop University in June 2018. They shed light on some aspects of the ordinary life of identity documents in the Dakar region, and more specifically on the kind of links their owners share with bureaucratic prints. By considering the identity documents as objects of a material culture rather than as textual sources, this article questions their different meanings which are shaped though various practices such as classification, preservation and exhibition. Drawing from particular configurations, this presentation aims to give a better understanding of how the production of intimacy is entangled with bureaucracy in both its writings and materiality.

Mots clés

Archivage ; bureaucratie ; culture matérielle ; Dakar ; écritures ordinaires ; égo-musée ; papiers d'identité ; photographies ; Sénégal.

Keywords

Bureaucracy; conservation; Dakar; ego-museum; identity documents; material culture; ordinary writings; photographs; Senegal.